

Christian FISCHER

Direction de la Solidarité
Direction de l'Autonomie

2017 . 00338

ARRETE

DA

du

20 NOV. 2017

Portant nomination des membres expressément désignés de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet (CISAP) social ou médico-social de compétence Conseil départemental du Haut-Rhin pour la création d'une Résidence Autonomie dans le canton de WITTENHEIM

- VU la première partie du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment le titre 1^{er} du livre III ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 124 ;
- VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du CASF ;
- VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU l'arrêté n° 2017-00337 du 20.11.2017 portant nomination des membres permanents de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet (CISAP) social ou médico-social de compétence Conseil départemental du Haut-Rhin

SUR proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Outre les membres permanents avec voix délibérative et les membres permanents avec voix consultative désignés par les arrêtés visés, sont appelés à siéger au sein de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social des membres expressément désignés avec voix consultative :

Sont nommés membres de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social pour siéger avec voix consultative :

- a. deux personnalités qualifiées désignées en raison de leur compétence dans le domaine de l'appel à projet correspondant :
- Madame Marlyse HUMBRECHT, Responsable des Résidences Sainte-Marie, Association Maison Sainte Marie à MULHOUSE,
 - Madame Joëlle WERDERER, Chef de Service Social et Seniors, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de RIXHEIM.
- b. Au plus, deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant :
- Madame Geneviève SPIESER, Membre du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Saint-Nicolas à ODEREN, Association Adèle de GLAUBITZ.
- c. Au plus, quatre personnels des services techniques, comptables et financiers désignés à parité en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet :
- Monsieur Christian FISCHER, Directeur de l'Autonomie, Conseil départemental du Haut-Rhin
 - Madame Monique GASTINGER, Chargée de mission, Conseil départemental du Haut-Rhin.

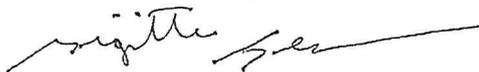
ARTICLE 2 :

Ces membres sont désignés pour l'appel à projet relatif à la création d'une Résidence Autonomie dans le canton de WITTENHEIM, par la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

La Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département du Haut-Rhin.

La Présidente



Brigitte KLINKERT